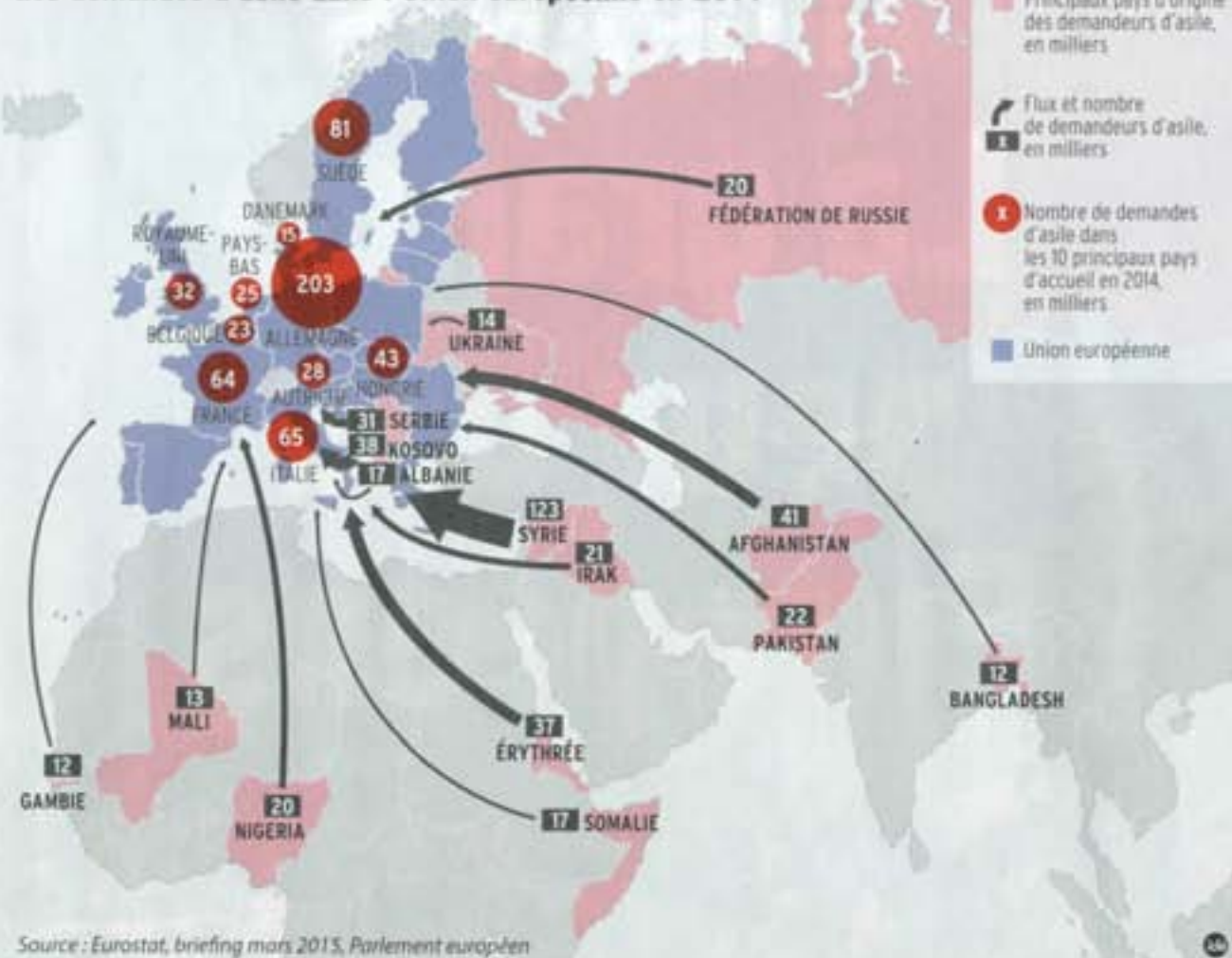


Les demandes d'asile dans l'Union européenne en 2014



Par Jean-Michel Demetz

Le pire est à venir. C'est un document on ne peut plus officiel qui l'assure. Dans son dernier rapport sur l'analyse des risques pour l'année 2015, rendu public le 27 avril, l'agence Frontex, chargée de coordonner la protection des frontières extérieures de l'Union européenne (UE), met en garde : « Si l'on regarde l'avenir, la possibilité que l'on assiste à de nombreux franchissements illégaux des frontières de l'UE est élevée, tout comme la probabilité qu'un grand nombre de migrants aient besoin d'assistance et de secours [...], en particulier sur les routes maritimes de la Méditerranée orientale et centrale. » Dans une interview à l'agence de presse italienne Ansa, le directeur exécutif de Frontex, Fabrice Leggèri, lâche une

minibombe : « Nos sources nous disent qu'il y a entre 500 000 et 1 million de personnes prêtes à quitter la Libye. » Et à mettre le cap sur le nord. Née de la misère, de l'anarchie ou de l'espoir, la pression qu'exercent déjà sur les côtes de l'Europe des centaines de milliers de demandeurs d'asile, authentiques victimes de la terreur ou réfugiés économiques en quête d'une vie meilleure, va tout sauf se relâcher. En 2014, 626 000 demandes d'asile ont été enregistrées dans l'UE, soit 44 % de plus par rapport à l'année précédente (voir le graphique page 45). Les images de barques surchargées de pauvres hères, recueillis par des navires occidentaux, n'ont pas fini de heurter la sensibilité des opinions publiques. Durant le week-end des 2 et 3 mai, pas moins de 5 800 malheureux ont été secourus lors

de 34 opérations de sauvetage. Les 12 et 13 avril, 6 600 personnes étaient recueillies en mer. « Une des pires crises humanitaires depuis la Seconde Guerre mondiale », s'est alarmé le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon. Avec le retour de la belle saison, ces vagues de détresse n'ont pas fini de venir s'échouer sur les côtes de la Calabre, de la Sicile, de Malte ou des îles grecques.

Le continent qui a inventé le droit humanitaire...
L'honneur de l'Europe l'oblige à déployer ses flottes et à se porter au secours de ces radeaux de la Méduse du XXI^e siècle. Le continent qui a inventé le droit humanitaire ne peut pas détourner son regard du drame qui se joue à ses portes. A la différence des chefs de gouvernement d'Asie du Sud-

Est qui, soutenus par leurs opinions publiques, ont pris soin de dire haut et fort que leurs marines ne se porteraient pas au secours des réfugiés birmanes et bangladais, avant de reculer devant la réprobation des nations, tous les gouvernements européens, sans exception, ont soutenu ces opérations de sauvegarde. Mais comment faire ?
Sauver son prochain est une chose, prendre son quotidien en charge en est une autre. L'Italie, en première ligne du front humanitaire, est un cas d'école. Les 70 000 places des centres d'accueil sont toutes déjà occupées depuis des mois. Lorsque le ministre de l'Intérieur enjoint aux préfets de la péninsule de trouver d'urgence 6 500 places d'hébergement supplémentaires, le populaire Matteo Salvini, le chef de la Ligue du Nord, mouvement populiste allié du FN français et qui contrôle les trois riches régions du Piémont, de la Lombardie et de la Vénétie, rétorque : « Je demande aux gouverneurs, maires et conseillers de la Ligue de dire non, par tous les moyens, à chaque nouvelle arrivée. La Ligue est prête à occuper chaque hôtel, école ou baraquement qui pourrait être mis à la disposition de ces soi-disant réfugiés. » Même le président de la petite région alpine de la Vallée d'Aoste refuse les 79 réfugiés que Rome veut lui envoyer, faute de pouvoir les accueillir « décemment ». Un sénateur de Forza Italia, le mouvement de Silvio Berlusconi, fustige, de son côté, un gouvernement « qui envisage de céder à l'envahisseur en lui fournissant des milliers et des milliers de lits ». De fait, nombre de localités du nord de la péninsule résistent à l'ouverture de centres d'hébergement. Les élections

régionales du 31 mai n'expliquent pas tout. Selon les prévisions du ministère de l'Intérieur, 200 000 réfugiés devraient débarquer en Italie en 2015. Un nouveau record. Ils étaient 170 000 l'an dernier. L'administration est débordée : 75 000 dossiers de demande d'asile sont en souffrance, dont certains un an après qu'ils ont été déposés. Même l'Allemagne, si attachée à planifier jusqu'à l'imprévu, s'inquiète. L'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF) s'attend à recevoir 400 000 demandes d'asile cette année, soit deux fois plus qu'en 2014. Et encore, a-t-il prévenu, il n'exclut pas de revoir cette estimation à la hausse dès juillet. Avec près de 10 %

clandestins prennent d'assaut, sur la route de l'Angleterre, les camions des routiers qui patientent devant l'Euro-tunnel sous les yeux de policiers impuissants. A Paris, sous le métro aérien, boulevard de la Chapelle, des dizaines de tentes vertes et bleues abritent des migrants africains. Deux épisodes récents rappellent que ce flot de réfugiés porte aussi en lui le risque d'une violence importée. Le parquet de Palerme a ouvert une enquête contre des migrants accusés d'avoir jeté à la mer, dans le détroit de Sicile, au nom d'Allah, certains de leurs compagnons de voyage – tous catholiques. Le 20 mai, l'annonce de l'arrestation, dans la banlieue de Milan, d'un Marocain de 22 ans soupçonné d'avoir participé à l'attentat du Bardo, à Tunis, en mars, renforce les craintes des officiels de Frontex d'une infiltration terroriste : Abdel Majid Touil était arrivé en Italie récemment à bord d'un bateau de réfugiés.
Un an après la percée de mouvements extrémistes lors du scrutin européen, confirmation, s'il en fallait, de la montée des inquiétudes identitaires, cette gestion chaotique d'une immigration subie plus que choisie risque de renforcer les discours les plus radicaux. Si ce n'est que la question du poids que fait peser l'immigration sur les ressources (logements, écoles, systèmes de santé) dépasse désormais le cadre des seuls partis populistes. Faire face à ces flux devrait être gérable, soutient dans une tribune au *Monde*, daté du 14 mai, l'ancien ministre (socialiste) des Affaires étrangères Hubert Védrine, mais « c'est politiquement et psychologiquement explosif dans nos sociétés démocratiques fébriles (information continue, hystérisation, exploitation des émotions) dans une Europe inquiète, sur la défensive et qui se sent, à tort ou à raison, menacée dans son identité et son mode de vie par une mondialisation sauvage (flux financiers, humains, économie) »



TENSION Paris tance Rome, qui laisse filer les migrants vers le nord sans les enregistrer. Ici, en Sicile, en avril dernier.

Outre-Rhin, le nombre d'attaques contre des centres d'accueil de réfugiés a été multiplié par trois en un an



CHANTAGE Acculée financièrement, Athènes menace Berlin de laisser passer sur son sol les migrants. Ici, le 14 mai dernier, des réfugiés syriens à la frontière macédonienne.

... casino, extrémisme islamiste, compte à rebours idéologique, etc.) ». De fait, lors de la dernière campagne en vue des élections britanniques, conservateurs et travaillistes, aiguillonnés par le mouvement Ukip, rivalisent pour proposer de conditionner les aides sociales à une ancienneté de séjour dans le pays (quatre ans pour les uns, deux pour les autres). Les travaillistes plaident même pour empêcher les agences de recrutement d'aller démarcher hors des frontières – y compris au sein de l'UE. A leur tête, Ed Miliband promet l'embauche de 1 000 nouveaux agents affectés au contrôle des frontières. Dans le discours du Trône, écrit à Downing Street mais lu par la reine, ce 27 mai, David Cameron devait présenter un tout prochain projet de loi destiné à lutter contre l'immigration illégale. Il devait y faire figurer une mesure de saisie des salaires des clandestins, une fois ceux-ci repérés.

Partout, l'heure est à la fermeté. En France (voir page 52), comme outre-

Rhin. En Allemagne, pourtant le pays le plus accueillant de l'UE (voir page 46), les pouvoirs publics, inquiets de voir déferler, ces derniers mois, les candidats en provenance du Kosovo, ravagé par la corruption et par un chômage qui frappe près de la moitié de la population, envisagent ainsi d'attribuer aux Etats des Balkans le label « pays d'origine sûr » – dont les ressortissants sont considérés en sûreté, donc non éligibles au droit d'asile dans un autre Etat.

Le parlement espagnol autorise « la reconduite à chaud »

En pratique, cela empêcherait les ressortissants de cette région de prétendre au statut de réfugié. Après la progression de l'extrême droite à l'issue du scrutin de septembre 2014, l'opposition conservatrice suédoise, naguère si fière de qualifier son pays de « superpuissance humanitaire », propose désormais de remplacer les permis de résidence permanente par des permis temporaires. Les députés espagnols, eux, ont

voté en décembre, une loi autorisant « la reconduite à chaud » des clandestins qui passent les clôtures de ses enclaves marocaines de Ceuta et de Melilla – sans examen de leur situation. Aux Pays-Bas, l'ONG Defence for Children s'est alarmée de voir que l'amnistie prévue pour les mineurs en situation irrégulière a été, en réalité, appliquée de manière extrêmement stricte : seuls cinq enfants se sont vu accorder une régularisation de leur situation, laquelle était conditionnée à de strictes obligations (cinq ans de présence, ne pas avoir menti aux autorités plus d'une fois...). A La Haye, la coalition gouvernementale, entre libéraux et sociaux-démocrates, manque éclater, en avril, sur la question du sort des réfugiés déboutés des centres d'accueil. En principe, ceux-ci doivent quitter le pays. Mais beaucoup s'y refusent et détruisent leurs papiers. Faut-il continuer à les nourrir et à les loger, comme le préconise la gauche, ou s'en garder, de peur de susciter un nouvel appel d'air,

comme l'affirme le parti libéral du Premier ministre ? La question est d'autant plus délicate que le responsable de l'agence chargée des réfugiés s'attend à voir en 2015 un afflux comparable à celui que les Pays-Bas ont connu, il y a deux décennies, lors des guerres de l'ex-Yougoslavie : il réclame déjà 10 000 lits supplémentaires. La coalition au pouvoir s'est séparée sur un compromis dilatoire, qui ne règle rien : seules les cinq plus grandes villes sont autorisées à fournir un hébergement aux déboutés, à charge pour eux de quitter le pays sous quelques semaines – théoriquement...

Le risque de voir l'Europe se fracturer sur la question migratoire est tout sauf théorique, lui. Le ressentiment croissant au nord devant l'incapacité du sud de contrôler les frontières nourrit les arguments des voix qui s'élèvent pour remettre en question les accords de Schengen – et, ce faisant, le principe fondamental de liberté de circulation à l'intérieur de l'espace communautaire. Paris tance Rome, qui laisse filer les migrants vers le nord sans les enregistrer, au mépris de l'engagement européen dit « de Dublin II ». Le chantage du ministre grec de la Défense, le nationaliste Panos Kammenos, menaçant, en mars, les Européens de représailles (« S'ils portent un coup à la Grèce, ils doivent savoir que demain matin les immigrants illégaux recevront des papiers et partiront à Berlin ! »), s'ils s'entêtent à exiger qu'Athènes respecte ses obligations financières, a accru outre-Rhin la frustration : l'opinion est agacée de voir les occupants de la maison Europe prendre des libertés avec le règlement de copropriété. En France, dès la campagne électorale de 2012, Nicolas Sarkozy ne réclame-t-il pas lui aussi une refonte de l'actuel mécanisme d'ouverture des frontières internes ? Enfin, à Londres, le Premier ministre David Cameron, ragaillard par sa récente victoire du 7 mai, répète que, dans son bras de fer avec Bruxelles en vue de renégocier les traités, il fera de la remise en question du droit des immigrants venus du reste de l'UE de percevoir des prestations sociales une « condition absolue » de tout accord.

Divisée, l'Union l'est aussi lorsqu'on compare les chiffres sur l'octroi de l'asile en 2014. Si la Bulgarie, la Suède, Chypre l'accordent, en première instance, respectivement à 94 %, à 77 % et à 76 % des demandes, à l'inverse, la Hongrie, la Croatie et le Luxembourg ne donnent le feu vert qu'à 9 %, à 11 % et à 14 % des dossiers. Pas étonnant, dans ces conditions, de voir le gouvernement magyar de Viktor Orban, menacé par l'ascension du mouvement d'extrême droite Jobbik, lancer une « consultation populaire », un sondage à l'échelle du pays, avec des questions biaisées sur des sujets sensibles comme l'immigration et le terrorisme, le coût des réfugiés, l'immigration ou la politique nataliste...

« En pleine période de souverainisme ambiant »

C'est parce qu'il mesure l'ampleur des craintes des Européens, d'autant plus inquiets que beaucoup jugent le mouvement inéluctable, que le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a voulu prendre l'initiative. Respectueux du legs humanitaire de la construction communautaire, ce « chrétien-social » devait préciser, le 27 mai, devant le collège des commissaires, ses deux mesures choies envisagées pour le court et le moyen terme : « réinstaller », sur la base du volontariat des Etats, 20 000 réfugiés actuellement dans des camps du Proche-Orient ; « relocaliser », de manière temporaire dans les dix-huit mois qui viennent, plusieurs dizaines de milliers de demandeurs d'asile déjà présents,

« nécessitant une protection internationale et ayant une chance de se voir attribuer l'asile ». En clair, des Syriens et des Erythréens fuyant la guerre et la dictature, oui. Des réfugiés économiques, non. Même si un porte-parole de la Commission récuse la notion de « quota », à terme, Bruxelles, poussée par Berlin, réfléchit bien à un mécanisme permanent de répartition des réfugiés. « La Commission respecte les droits et les engagements pris par les Européens alors que l'on est en pleine période de souverainisme ambiant », salue Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherche au Centre de recherches internationales. « Un véritable tour de force politique », selon Antonio Vitorino, président de l'Institut Jacques Delors. Au vu du tollé au sein de nombre de gouvernements des Etats membres, cet éloge paraît prématuré. L'échec est possible. D'ici au sommet européen de la fin du mois de juin, les négociations devraient être vives entre la Commission et les capitales. En parallèle, le déploiement de navires de guerre afin d'« entraver le business model des réseaux de passeurs », prévu pour l'été et placé sous le commandement d'un contre-amiral italien, soulève des questions : « C'est une communication martiale pour rassurer, analyse le député européen Arnaud Danjean. Mais les contraintes juridiques (aval de l'ONU et des autorités libyennes) et opérationnelles (frapper à terre suppose une finesse d'exécution et de renseignement, arraisonner en mer permettra de sauver les réfugiés, mais pas d'arrêter le trafic) me laissent dubitatif. »

Sur le long terme, seules les instances de l'Union européenne, néanmoins, peuvent définir une stratégie durable capable à la fois d'assurer le contrôle des flux, de stabiliser l'Afrique et de répondre aux besoins d'une démographie vacillante. Rassurer les Européens et attirer plus d'immigrants mieux qualifiés : « la Commission de la dernière chance », ainsi que Jean-Claude Juncker avait qualifié l'institution qu'il dirige, lors de son discours d'investiture, à l'automne dernier, joue aussi l'avenir de la construction européenne sur ce défi. ■ J.-M. D.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'ASILE DANS L'UE

